



**RESOLUTION DU CONGRES DE L'UNION DEPARTEMENTALE
DES SYNDICATS CGT-FORCE OUVRIERE DE LA MAYENNE**

Réuni le 19 novembre 2021, sous la Présidence de Béatrice Clicq, secrétaire confédérale, le congrès souscrit aux orientations développées dans la résolution du CCN des 3 et 4 novembre 2021.

Le congrès se félicite que la manifestation du 4 décembre de reconquête de l'hôpital public, à l'initiative mayennaise, ait été au centre des interventions des délégués. Les inscriptions pour les cars doivent être la préoccupation principale dans la quinzaine qui nous sépare de cette échéance.

Le congrès se félicite de l'implantation de FORCE OUVRIERE dans de nouveaux secteurs et de la progression du nombre d'adhérents au cours du dernier mandat, progression qui reste un baromètre infaillible quant à la santé de notre Union Départementale.

Le congrès rappelle notre indépendance totale vis-à-vis de l'Etat, du patronat, des partis politiques et des religions.

Par conséquent, conformément à la Charte d'Amiens, le congrès ne donnera pas de consigne de vote.

Le congrès exige l'abrogation des lois dites de représentativité d'août 2008 ainsi que celles remettant en cause la hiérarchie des normes et le principe de faveur.

Ce congrès se tient dans un contexte inédit : un cadre d'urgence sanitaire permanent décrété par le gouvernement qui a utilisé la crise sanitaire pour restreindre les droits de se réunir, de manifester, pour s'attaquer au code du travail et au statut de la fonction publique.

Le congrès exige l'abrogation de la loi « sécurité globale » et du décret sur le fichage des militants, notamment syndicalistes, l'abandon de toute politique liberticide et le respect des droits démocratiques, sociaux et syndicaux.

Le congrès dénonce l'instauration du passe sanitaire, qui au prétexte de lutter contre le virus, s'attaque au code du travail et aux statuts, prive des salariés de leur revenu en les empêchant de travailler, avec le risque d'être licenciés. Il exige la levée des sanctions et la réintégration immédiate des salariés suspendus.

Malgré les différentes phases de confinement, l'Union Départementale a continué son activité et a été le fer de lance de l'action syndicale en Mayenne.

La situation sanitaire ne doit pas être un prétexte pour empêcher l'action syndicale. Les syndicats doivent être aux côtés des salariés et doivent tenir toutes les réunions de leurs instances.

Quelle que soit la situation, le congrès affirme sa volonté de continuer à porter haut et fort ses revendications.

Le congrès dénonce les aides financières colossales octroyées aux entreprises privées sans obligation ni contrepartie. Certaines entreprises ont licencié, d'autres ont largement rétribué leurs actionnaires sans maintenir ni augmenter les salaires. Le congrès refuse que le « quoi qu'il en coûte » soit à la charge des salariés, des retraités et de la jeunesse.

La CGT-FO est le syndicat de la fiche de paie. Alors que les prix flambent, le congrès dénonce les pseudo aides du gouvernement (prime Macron, chèque inflation) qui plombent les comptes de la Sécurité Sociale. En lieu et place, le congrès revendique un salaire qui permette de vivre dignement.

En même temps que le gouvernement fait l'aumône aux plus précaires, il s'obstine à mettre en place sa contre-réforme de l'assurance chômage en voulant faire des économies sur le dos des chômeurs (1.5 million de chômeurs perdent 40 % de leur indemnisation). Le congrès revendique l'abandon de cette contre-réforme.

Notre système de protection sociale a pourtant démontré la preuve de son utilité en indemnisant les salariés pendant l'activité partielle liée au Covid.

Alors que la misère progresse, le congrès exige l'augmentation urgente des salaires, des pensions, des minima sociaux, ainsi que le dégel du point d'indice pour les fonctionnaires. Le congrès restera mobilisé avec les syndicats FO pour l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, des retraités.

Aujourd'hui, certaines entreprises en Mayenne, comme Ciral, Wilo, Ramon Volailles... se plaignent de ne pouvoir recruter par manque de candidats. Pour autant, elles refusent l'augmentation des salaires, suppriment des acquis et laissent les conditions de travail se dégrader. Le congrès appelle tous ses syndiqués à répondre présents à toute forme d'action à l'appel de leur syndicat ou de l'Union Départementale, pour l'augmentation générale des salaires.

Le congrès refuse que les entreprises comme la Socopa groupe Bigard, investissent dans le seul but de supprimer des emplois (60 postes en 5 ans), maintiennent des conditions de travail qui mettent en danger la santé des travailleurs, avec notamment un taux d'accidentologie qui ne fait qu'augmenter. Le congrès refuse que les aides du « quoi qu'il en coûte » servent à des plans d'investissements dans le seul but de supprimer des emplois et d'augmenter les profits.

Le congrès n'oublie pas les salariés dont l'activité a été jugée essentielle lors du confinement, salariés dits « de première ligne » ou « de seconde ligne » mais dont le salaire est inférieur à un smic mensuel parce que trop souvent à temps partiel imposé avec pour certains des amplitudes horaires maximales. Il est impératif de tout mettre en œuvre pour obtenir la nécessaire revalorisation de ces secteurs en reconnaissant le caractère indispensable de leurs missions, de la pénibilité, de leur condition de travail, comme pour les salariés des aides à domicile soutenus par notre syndicat de l'ADMR.

Le congrès dénonce le CDI intérimaire : salaire fluctuant, manque de liberté, difficulté à poser ses congés. Il condamne la généralisation du recours aux contrats précaires. Le CDI doit être la norme dans le privé. L'embauche sous statut doit être la norme dans la fonction publique.

Le congrès rappelle son attachement indéfectible à une fonction publique accessible à tous et dénonce la gestion purement financière de l'ensemble des services publics avec un objectif de rentabilité qui n'a pas lieu d'être.

La crise sanitaire a démontré le manque de lits d'hospitalisation, la remise en cause de l'égal accès aux soins et n'a pas empêché la suppression continue du nombre de lits. En 2020, année de pandémie, 5758 lits d'hospitalisation ont été supprimés au niveau national. Le conseil scientifique estime à 20 % le nombre de lits fermés par manque d'effectif. Par manque d'effectif médical, Le CH de Laval n'arrivant plus à faire face aux urgences subit des périodes de fermetures, le CH de Mayenne a été contraint de fermer plusieurs semaines en 2019 sa maternité et sa chirurgie et vit depuis plusieurs mois sous la menace de l'ARS qui entend le vider d'une partie de son activité, condamnant à terme son existence même. La santé des Mayennais, particulièrement victimes de la désertification médicale est en danger. Il s'agit bien des conséquences des politiques de santé que nous dénonçons depuis des années : loi HPST de Bachelot (2009), loi Touraine de 2016, loi Buzyn de 2018, toutes ces lois aggravant la réglementation précédente avec pour seule logique la recherche de la « rentabilité ». A cet empilement législatif, s'ajoutent les projets des ARS dans le cadre de la loi « ma santé 2022 » (loi Buzyn). Pour le gouvernement, il s'agit d'aller au bout de la logique des groupements hospitaliers de territoires, afin de continuer à fermer des lits et supprimer des postes. Le congrès, avec ses syndicats hospitaliers soutenus par la population exige l'abandon du projet de fermeture des services de chirurgie et de surveillance continue et le transfert des activités vers le CH Laval déjà largement saturé.

Le congrès dénonce la fermeture définitive ou temporaire d'une multitude de services d'Urgences, dont celui du CH de Laval, par manque de soignants, notamment de médecins, mais aussi par le manque de lits d'aval.

Il appartient à l'État, qui a pris pendant des décennies la responsabilité de tarir le recrutement médical, d'assumer la situation à laquelle se heurte aujourd'hui l'hôpital public en lançant un plan d'urgence immédiat afin de pourvoir les postes de médecins et de soignants vacants, et rouvrir les lits fermés.

Le congrès soutient activement les actions organisées par ses syndicats hospitaliers mayennais.

Concernant les EHPAD, le congrès confirme la revendication « un agent pour un résident » au lieu des 0,62 agent/résident actuel. Le congrès condamne la fermeture de l'EHPAD de Juvigné pour des raisons financières fallacieuses et alerte sur la volonté affichée par le président du Conseil Départemental et l'ARS des Pays de Loire de fermer, de fusionner ou de ne plus rénover les établissements de moins de 80 résidents dans le département. L'état de certains de ces établissements nécessite non seulement un recrutement massif, mais également un plan de rénovation auquel ne peut se substituer une décision de fermeture faute d'avoir entrepris à temps les travaux indispensables.

Le congrès condamne la fermeture des services publics, la liquidation des trésoreries et des services des impôts. Il persiste à considérer que les maisons de « service au public » ne sont que des ersatz ne remplissant que des missions partielles et ponctuelles et destinées en fait à faire accepter par les citoyens la disparition des véritables services publics. Non, le numérique ne peut et ne doit pas remplacer l'humain. Le congrès revendique le rétablissement d'un véritable service public de proximité avec un accueil physique spécifique à chaque administration ou organisme de Sécurité Sociale avec des agents ayant les compétences pour répondre aux demandes des citoyens, allocataires, assurés sociaux.

Le congrès réaffirme sa volonté de défendre les garanties statutaires des fonctionnaires. Le congrès revendique l'abrogation de la loi sur la transformation de la Fonction Publique qui permet l'entrée massive de contractuels en remplacement de postes statutaires menant à la privatisation de la fonction publique. Le congrès réaffirme son attachement au recrutement par concours dans la fonction publique, fondement de l'égalité d'accès des citoyens aux emplois publics et garant de la laïcité comme de l'indépendance et de la neutralité de la fonction publique et de ses agents.

Le congrès condamne la réforme territoriale qui engendre suppressions d'emplois, aggravation des conditions de travail, remise en cause du temps de travail.

Le congrès soutient ses syndicats de l'enseignement dans leur lutte contre la territorialisation de l'école au travers des rythmes scolaires et de la loi Rihac sur la direction d'école, contre l'autonomie des établissements, contre la réforme des collèges, du lycée et celle du baccalauréat, contre Parcoursup qui empêche l'accès véritable aux études choisies, voire pour certains aux études supérieures.

Le congrès dénonce l'actuelle situation des Accompagnants d'Élèves en Situation d'Handicap et soutient leurs revendications : un véritable statut de la fonction publique, un salaire à temps complet avec alignement sur la grille de catégorie B (base de 24h par semaine) et l'accès à des formations qualifiantes.

Le congrès dénonce la remise en cause des diplômes nationaux. Le congrès s'inquiète de la prolifération de formations supérieures privées directement liées aux grosses entreprises mayennaises financées par des fonds publics. Au prétexte de proposer de nouvelles formations aux jeunes en Mayenne, elles mettent en place des formations « maison », parfois non qualifiantes remettant en cause les classifications et non négociables sur le marché du travail. C'est le retour à l'école du patron du XIXème siècle !

Le congrès réaffirme son opposition au financement de l'UCO (dite « Université » Catholique de l'Ouest) et de toutes les filières d'enseignement supérieur privé par des fonds publics pour leur implantation en Mayenne. L'UD CGT-FO de la Mayenne continuera à se mobiliser au sein du CODUL (Comité d'Organisations pour le Développement de l'Université à Laval) pour réclamer des moyens financiers afin d'installer et de développer l'enseignement supérieur public sur le campus de Laval-Changé, grâce à la délocalisation de filières des Universités du Mans et d'Angers.

Le congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945, notamment celui-ci : « cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins ». Il condamne tous les projets visant à remettre en cause le salaire différé, les exonérations qui fabriquent le « trou de la Sécu ».

Le congrès soutient le syndicat FO des organismes sociaux qui milite en faveur d'une augmentation du nombre d'agents permettant de faire face aux besoins des assurés, des allocataires et des cotisants.

Le Congrès condamne la réforme de l'APL qui aura permis d'économiser sur le dos des allocataires les plus vulnérables 1.1 milliard d'euros et qui a fortement dégradé les conditions de travail du personnel de la CAF. Le congrès condamne le mur numérique imposé dans tous les services publics, entraînant une fracture numérique et le renoncement des usagers à faire valoir leurs droits.

Le congrès réaffirme son exigence que la dépendance soit intégrée au risque géré par l'assurance maladie.

Le congrès réaffirme son attachement au système de retraite par répartition fondé sur la solidarité intergénérationnelle et exige le maintien des 42 régimes existants. Il rejette le projet gouvernemental de régime universel de retraite par points et revendique l'abrogation de tous les textes qui visent à retarder l'âge légal de départ à la retraite et à la diminution des pensions. Pour les syndicats mayennais de la CGT-FO, du public comme du privé, le retour à 37,5 annuités pour un taux plein et à un départ à 60 ans est toujours d'actualité et doit demeurer l'une des revendications phares de leur action syndicale. Le congrès réaffirme que doit être respectée la loi sur le compte pénibilité par les employeurs et que les points pénibilité soient correctement déclarés par eux.

Le congrès considère que le télétravail, dont le développement massif a été favorisé par la crise sanitaire, ne saurait devenir la norme ou être généralisé, mais doit rester basé sur le volontariat. Il ne doit pas servir à la fermeture de sites et à la mise en place d'organisation de type «Flex-Office », ni plus généralement à la remise en cause des droits des salariés. Le congrès attire l'attention sur le risque d'isolement du salarié et de son éloignement du syndicat qui auront pour conséquence la difficulté d'organiser des actions collectives.

Le congrès exige l'abrogation des ordonnances Macron Pénicaud permettant de faciliter les licenciements, de recourir abusivement aux dispositifs de ruptures individuelles et collectives. Le congrès dénonce la mise en place des CSE, supprimant les CHSCT ; cela constitue une atteinte visant à limiter les moyens dédiés à la défense des revendications individuelles et collectives.

Malgré les difficultés, le congrès appelle à multiplier les efforts pour s'implanter dans le secteur privé. La discrimination dont ont fait l'objet plusieurs de nos camarades, dans plusieurs entreprises témoigne de l'attitude délétère d'une grande partie du patronat mayennais. Le congrès n'accepte aucune remise en cause du droit syndical et soutient tous les camarades mis en cause par le patronat dans leur mandat syndical.

Le congrès se fixe comme absolue priorité, le développement de nouvelles implantations dans les entreprises mayennaises. Pour cela, il encourage chacun de ses militants à promouvoir l'action syndicale auprès de ses relations. L'Union Départementale s'engage à fournir le matériel nécessaire à la syndicalisation.

Le congrès appelle tous ses militants à se mobiliser dès à présent pour les futures élections professionnelles.

Compte tenu de la gravité de la situation, le congrès demande à tous ses syndiqués de rester particulièrement vigilants et mobilisés pour défendre les droits des salariés. L'heure est à la construction du rapport de force et à la mobilisation pour faire gagner nos revendications.

RÉSISTONS, REVENDIQUONS, AGISSONS !!!

Laval, le 19 novembre 2021

Résolution adoptée à l'unanimité

Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Mayenne

10 Rue du Docteur Ferron – BP 1037 – 53010 LAVAL CEDEX

02/43/53/42/26 - udfo53@force-ouvriere.fr – <http://53.force-ouvriere.org>